

ASSOCIATION DE LA TOUR D'Auvergne OMNISPORT



Sports - Forme - Jeunesse - Danses - Loisirs

Siège social : 8, passage du Couëdic BP 60408
35004 Rennes Cedex



☎ 02 99 30 10 89

✉ contact@tourdauvergneasso.com

🌐 www.tourdauvergneasso.com 📱 la tour d'auvergne de rennes

TENNIS DE TABLE

CATEGORIES & COTISATIONS		X	TARIFS
Nés en 2012 et après	- 9 ans / Poussins		145 €
Nés en 2010 et 2011	- 11 ans / Benjamins		
LOISIR Jeunes	Tout âge		
Nés en 2008 et 2009	- 13 ans/Minimes		190 €
Nés en 2006 et 2007	- 15 ans / Cadets		
Nés en 2003, 2004 et 2005	- 18 ans / Juniors		
Nés de 01/1981 à 12/2002	+ 18 ans / Séniors		
Nés avant 31/12/1980	+ 40 ans / Vétérans		
LOISIR Adultes	(ou 85 € pour 4 mois)		145 €

MONTANT CFI*	CATEGORIES	X	TARIFS
*CFI : Critérium Fédéral Individuel	Jeunes		17,40 €
	Séniors-Vétérans		34,00 €

TENNIS DE TABLE

CATEGORIE	X		
1^{ère} inscription au Tennis de table LOISIR JEUNES		Mercredi 13h30-14h45	Dirigé
		ET/OU Samedi 10h15-12h00	Dirigé
LOISIRS ADULTES sans compétition		Lundi 20h00-22h00	Encadré
		Dimanche 17h15-20h00	Libre
DÉBUTANTS Poussins-Benjamins		Mercredi 10h15-12h00	Dirigé
		ET/OU Samedi 10h15-12h00	Dirigé
PERFECTIONNEMENT Benjamins-Minimes Cadets-Juniors (suivant niveau)		Mardi 17h30-19h00	Dirigé
		Mercredi 14h45-16h15	Dirigé/Perf
		Mercredi 16h15-18h15	Dirigé/Perf
		Jedi 17h15-20h00	Dirigé
		Vendredi 17h30-19h15	Dirigé
JUNIORS-SÉNIORS VÉTÉRANS (suivant niveau)		Mardi 19h15-21h30	Dirigé
		Mercredi 18h15-20h00	Dirigé
		Mercredi 20h00-23h30	Libre
		Jedi 18h00-20h00	Dirigé
		Jedi 20h00-23h30	Libre
		Vendredi 19h15-21h00	Encadré



FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Sexe : G F Famille :
Mail : (en MAJUSCULE)

ADHÉRENT MINEUR/MAJEUR

J'autorise mon enfant :

- A se déplacer avec l'équipe : à pied, en vélo, car/bus et, si besoin, en voiture assurée : OUI NON
 - A rentrer seul : OUI NON
 - J'autorise l'équipe à prendre toutes les mesures utiles et à prodiguer tous les soins nécessaires en cas d'accident.
 - En signant à la TA Rennes, vous acceptez la diffusion de photos/vidéos de vous ou de votre enfant sur les supports de communication du club.
- Nous avons pris note des heures d'activités et de compétitions sachant que la responsabilité de la TA n'est pas engagée en dehors de ces heures.

Le contrat de la Tour d'Auvergne n'incluant pas d'assurance "individuelle accident", l'association me propose d'en souscrire une. Plusieurs options sont possibles, offrant des garanties plus ou moins importantes. Je prend la décision suivante:

- Je souhaite souscrire une assurance complémentaire par l'intermédiaire de la Fédération, ou par l'intermédiaire de l'association (dans ce dernier cas, contacter notre assureur – ASV CONSEIL – Mme LECOTTIER – 02 99 27 21 21).
- Je suis déjà assuré auprès de mon assureur par un contrat "Individuelle Accident", me garantissant dans le cadre des activités pratiquées au sein de l'association, et ne suis pas intéressé par votre proposition.
- Je déclare ne pas être intéressé par votre proposition.

REMBOURSEMENT

Uniquement en cas de mutation professionnelle à plus de 30 km : justificatif obligatoire. 50% de la cotisation reste acquis à l'association (frais de dossier, adhésion, assurance, licence, salaire, fonctionnement).

En cas d'arrêt d'activité dû à un cas de force majeure impactant l'association entraînant une suspension d'activité, une compensation sera mise en place par :

- La mise en place d'ateliers supplémentaires durant le reste de la saison si les conditions le permettent.
- La possibilité de pratique en visio si les conditions le permettent durant la période de suspension.
- Un avoir sur la saison suivante au prorata des séances non effectuées dues uniquement pendant la période de suspension, déduction faite des frais de fonctionnement de l'association.
- Un remboursement des séances non effectuées dues uniquement pendant la période de suspension déduction faite des frais de fonctionnement de l'association.
- La possibilité pour vous d'abandonner ce même montant (avoir, remboursement) au titre d'un don déductible des impôts au nom de la solidarité pour soutenir l'association.

Les avoirs et remboursements ne seront effectifs que si les ateliers de rattrapage en présentiel ou à distance n'ont pas pu être proposés par l'association.

Signature d'un responsable majeur
précédé de la mention «lu et approuvé»

Rennes, le :

PIÈCES À FOURNIR

Certificat médical Questionnaire médical

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Total - Réduc. = Total après Réduc.

RÈGLEMENT

Chèque Carte Bancaire Chèque caution
(valable 4 mois)

Nom du payeur :
date :/...../.....

1/n°	Mt	Rem n°	Date
1/n°	Mt	Rem n°	Date
1/n°	Mt	Rem n°	Date
1/n°	Mt	Rem n°	Date
1/n°	Mt	Rem n°	Date

Espèces	Rem n°	Date
Coupon Sport	Rem n°	Date
Sortir	Rem n°	Date
ANCV	Rem n°	Date